

Appel d'offres

Actions de Professionnalisation des acteurs
de l'orientation, de la formation et de l'emploi

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Cahier des charges fonctionnel

2018



1 - CONTEXTE

EMFOR¹, CARIF-OREF de BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ

Le Carif-Oref², centre de ressources régional, accompagne les acteurs du quadripartisme (État, Régions, partenaires sociaux), les professionnels du champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi et les publics sur les territoires. Il met à disposition des ressources sélectionnées (veille, études, indicateurs via les outils de diffusion, informations, ...) et s'adapte en permanence aux évolutions du contexte législatif, des besoins des partenaires, des problématiques émergentes, de la diversité des champs investis.

Sur l'ensemble de ses missions, le Carif-Oref est en capacité d'intervenir sur l'ensemble du processus : appui méthodologique, aide à la définition des besoins, traitement, analyse et production de travaux (tableaux de bord, états des lieux, diagnostics partagés, outils d'information), aide à l'appropriation des travaux ou outils (diffusion, manifestation, professionnalisation, animation...), élaboration de préconisations et appui au suivi et à l'évaluation des dispositifs.

Depuis plusieurs années l'activité du Carif-Oref se construit autour de 3 grands métiers : observer, informer, animer/professionnaliser.

EMFOR et la mission ANIMER/PROFESSIONNALISER

La mission d'accompagnement emploi-formation répond au besoin de mutualiser, d'animer et de renforcer une culture partagée des réseaux orientation-formation-emploi en apportant un appui technique et des outils d'aide à la décision aux acteurs régionaux et en agissant auprès des réseaux impliqués dans le SPRO³ et des organismes de formation.

Tous les Carif-Oref s'adressent aux réseaux d'Accueil, d'information et d'orientation (AIO), par exemple à travers leurs outils d'information sur l'offre de formation ou dans le cadre du déploiement du Service public régional de l'orientation (SPRO).

Une grande partie d'entre eux est également missionnée par les administrateurs et financeurs pour animer ces réseaux, ce qui recouvre de multiples modes d'intervention à savoir :

- ✓ La mobilisation des acteurs pour la promotion de dispositifs
- ✓ La mise à disposition d'outils
- ✓ Le suivi de l'activité à travers la gestion de systèmes d'informations
- ✓ L'apport d'expertise
- ✓ Un programme annuel de professionnalisation

La fonction d'animation fait donc appel à diverses compétences des Carif-Oref : la communication, le déploiement d'outils numériques collaboratifs, l'apport de ressources documentaires, l'animation des réseaux, la professionnalisation ou l'appui aux instances.

¹ Emploi Métier Formation Orientation en Région Bourgogne Franche Comté

² Centre d'Animation Régional d'Information sur la Formation – Observatoire Régional sur l'Emploi et la Formation

³ Service Public Régional de l'Orientation

Les missions d'animation /professionnalisation des Carif-Oref sont le plus souvent articulés autour de :

- Appui à l'animation des opérateurs du SPRO et du CEP⁴ au niveau régional et infra régional.
- Information et apport d'expertises par divers moyens : conférences et web conférences, sites internet, plateformes de services et d'information, autres.
- Professionnalisation en continu des conseillers, des organismes de formation et des réseaux d'orientation, notamment à partir :
 - ✓ De programmes modulaires de formation et de formations-actions en région et sur les territoires de projets,
 - ✓ De manifestations et d'événements à thèmes
 - ✓ D'outils d'appui à la mise en réseau des professionnels et à la délivrance du service : sites internet, extranet, communautés de métier, outils interactifs d'appui à l'orientation, autres.

2 - OBJECTIFS DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet la mise en place d'actions de professionnalisation pour l'année 2018, en direction d'acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté.

3 - PUBLICS CIBLES

Le champ et les dispositifs de la formation professionnelle évoluent constamment par le biais de différentes réformes nécessitant l'actualisation des connaissances des professionnels de la formation, de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi, souvent issus de tout horizon et de niveau hétérogène.

EMFOR a pour mission d'accompagner ces professionnels afin qu'ils puissent répondre au mieux aux enjeux de l'orientation, de la formation et de l'emploi dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

⁴ Conseil en Evolution Professionnel

4 - THEMATIQUES DES ACTIONS

POLITIQUE ORIENTATION/EMPLOI/FORMATION (Réformes - Dispositifs)

Après les modifications importantes résultant de la loi du 5 mars 2014 et du Projet de loi, en cours, relatif à la Liberté de choisir son avenir professionnel, il s'agit de :

Lot 1 : Connaître l'environnement de la formation : Acteurs et Mesures

Objectif : Connaître les principaux acteurs régionaux et nationaux de l'orientation, de la formation et de l'emploi, leurs missions, leur fonctionnement, leurs principales interactions.

- Connaître les principes généraux de la réforme
- Connaître les principaux dispositifs de formation

Public ciblé : Professionnel-le-s de l'orientation, de la formation et de l'emploi, débutant dans le secteur ou désirant mieux connaître leur environnement professionnel

Durée et rythme : 1 jour en présentiel

Lot 2 : Maitriser les dernières évolutions Réglementation de la formation professionnelle continue

Objectif : Connaître les changements introduits par les dernières évolutions législatives. Se préparer à prendre en compte les évolutions annoncées par le gouvernement, par ordonnances et la prochaine loi sur la formation professionnelle. Comprendre l'origine et les enjeux des évolutions en cours ou à venir. Mesurer les répercussions des évolutions de la réglementation dans la gestion de l'orientation et de la formation.

Public ciblé : Professionnel-le-s de l'orientation, de la formation et de l'emploi ayant les pré-requis suivants : Connaissance des principes généraux de la réforme, des principaux acteurs nationaux et régionaux de la formation et des principaux dispositifs de formation

Durée et rythme : 2 à 3 jours maxi en présentiel et ou à distance

5 - PEDAGOGIE - MODALITES DE REALISATION

Les actions sont basées sur l'alternance d'apports de connaissances par l'intervenant avec les savoirs, questions et expériences des participants. Le lien avec des cas concrets sera fait en permanence.

Les principaux documents d'information et/ou une bibliographie seront fournis aux participants.

Mettre en œuvre le positionnement et l'évaluation des acquis.

Préciser les possibilités de validation s'il s'agit d'un module de formation appartenant à une formation certifiante.

Nombre de personnes par action : 6 à 15 personnes.

Durées des actions :

Les durées sont établies selon l'objectif de formation et le niveau à atteindre sauf exigence mentionnée.

La durée journalière est de 6h.

Période des actions :

De septembre à décembre 2018 et hors vacances scolaires.

Lieu et équipement :

Les actions se réaliseront **dans les locaux d'EMFOR – Site de Dijon et de Besançon**. Mise à disposition d'une salle équipée (ordinateur portable, connexion internet, vidéo projecteur...)

Attestation de formation :

L'attestation de formation sera établie et transmise aux auditeurs par **l'organisme formateur**, le dernier jour de l'action.

Précisions complémentaires

- La communication et les inscriptions à ces actions seront effectuées par la chargée de professionnalisation d'EMFOR qui les communiquera au prestataire intervenant.
- L'ouverture et la clôture de l'action de professionnalisation se feront en présence et par la chargée de professionnalisation. Parfois, celle-ci pourra assister à l'action de formation.

Périodes de réalisation des actions

Lot 1 session 1 : de semaine 39 à semaine 39 (1 jour)

Lot 1 session 2 : de semaine 45 à semaine 45 (1 jour)

Lot 2 session 1 : de semaine 42 à semaine 45 (2 à 3 jours)

Lot 2 session 2 : de semaine 48 à semaine 50 (2 à 3 jours)

6 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE ET PRIX

La soumission de l'offre doit comporter à minima les éléments suivants :

- ✓ Présentation de l'organisme, référencé à DATADOCK
- ✓ Compréhension du contexte
- ✓ Approche pédagogique proposée
- ✓ Capacité à répondre aux attentes sur la durée de la prestation
- ✓ Planning détaillé de la prestation avec les personnes concernées
- ✓ Présentation de l'équipe dédiée à ce dossier : CV des intervenants reprenant leurs compétences et expériences et leur adéquation à la prestation demandée
- ✓ Proposition financière détaillée portant sur les périodes citées. Le prix est réputé comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les services objets de cette prestation. Le prix est à formuler en TTC frais réels sur la base de journée/groupe.
- ✓ Modalités de paiement
- ✓ Références significatives pour le même type de prestations

Le projet de professionnalisation est découpé en lots. Les réponses peuvent comprendre un ou deux lots.

Période de consultation : Du 13/07/18 au 24/08/18

(Fermeture annuelle d'EMFOR du 30/07/18 au 10/08/18)

Période d'information complémentaire sur les actions : Du 13/07/18 au 24/08/18

Tout renseignement complémentaire devra faire l'objet d'une demande par mail pendant la période ci-dessus auprès de :

- ✓ **Mme STAAL** Coordinatrice domaine d'activité "appui aux politiques publiques"
Chargée d'animation mstaal@emfor-bfc.org
- ✓ **Mme BAZIN** Chargée de professionnalisation cbazin@emfor-bfc.org

7 - CONDITIONS D'ENVOI ET RÉCEPTION DE L'OFFRE

Les candidats transmettront leur offre **sous format numérique par courriel** aux destinataires suivants :

- ✓ **Mme DELNESTE** Directrice bdelneste@emfor-bfc.org
- ✓ **Mme STAAL** Coordinatrice domaine d'activité "appui aux politiques publiques"
Chargée d'animation mstaal@emfor-bfc.org
- ✓ **Mme BAZIN** Chargée de professionnalisation cbazin@emfor-bfc.org

Au plus tard : le **vendredi 24 août 2018** à 20 h.

Les réponses rendues hors délais ne seront pas examinées.

8 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES, DÉCISION D'ATTRIBUTION ET NOTIFICATION

Au terme des négociations sur les caractéristiques techniques et/ou financières, la prestation sera attribuée au candidat qui aura présenté l'offre la plus avantageuse à l'issue d'un classement, selon les critères d'évaluation pondérés suivants :

- ✓ **Valeur technique de l'offre : 70 %**, appréciée au regard des documents fournis par le candidat : compréhension de la commande, méthodes et pédagogies proposées, expertise dans le domaine considéré et compétences de l'équipe affectée au projet.
- ✓ **Prix : 30 %** apprécié au regard de l'ensemble des propositions reçues.

EMFOR notifiera l'ensemble des candidats de sa décision, par courriel et au plus tard : **le 31 août 2018**.

9 - FACTURATION ET PAIEMENT

Le paiement s'effectuera sur la base d'une facture établie en un original libellé au nom de EMFOR BFC, portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

Le nom, la raison sociale et l'adresse du créancier

- ✓ la nature de la prestation,
- ✓ les dates d'exécution,
- ✓ le lieu
- ✓ le montant HT en euros
- ✓ le taux et le montant de la TVA
- ✓ le montant total TTC à payer
- ✓ la date de facturation,
- ✓ le numéro du compte bancaire ou postal du créancier.

La facture devra parvenir à l'adresse suivante :

EMFOR BFC

Immeuble le Citadin

13 rue Auguste Frémiet

21000 DIJON

Tel : 03 80 54 14 14

ou par e-mail à : **Mme Brigitte BESANCON**, Responsable administrative et financière

bbesancon@emfor-bfc.org

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours fin de mois à compter de la date de réception des factures après vérification du service fait.

Si du fait du Titulaire, il ne peut être procédé aux opérations de vérification ou à toutes les opérations nécessaires au paiement de la facture, le délai de règlement est suspendu pour une durée égale au retard qui en est résulté.

10 - CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS – RESPECT DU PÉRIMÈTRE - ASSURANCE

Le Prestataire a une obligation de discrétion, de sécurité et de secret.

L'intervenant désigné par le Prestataire s'engage à assurer la confidentialité de l'intégralité des informations traitées dans le cadre de la prestation. La divulgation des informations ne devra se faire qu'aux seules personnes ayant le besoin d'en connaître.

Le Prestataire s'engage à ne pas tenter d'accéder à des informations ou des ressources informatiques ne faisant pas partie du périmètre de la prestation.

Avant tout commencement d'exécution, le Prestataire doit pouvoir justifier qu'il est Titulaire d'une assurance de responsabilité professionnelle. En cas de demande de la personne responsable, le Prestataire devra lui transmettre l'attestation d'assurance dans les 15 jours.

11 - LITIGES ET PÉNALITES DE RETARD

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Besançon
30, rue Charles Nodier
25044 Besançon Cedex 3
Téléphone : 03 81 82 60 00
Télécopie : 03 81 82 60 01
Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr

Outil de diagnostic, de prospective, d'évaluation, d'aide à la décision et d'information au service des décideurs publics sur les champs de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion, Emfor Bourgogne-Franche-Comté est financé dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020.

Emfor Bourgogne-Franche-Comté est membre du réseau national des CARIF-OREF.

Siège
Espace Lafayette
8 rue Alfred de Vigny
25000 **Besançon**
tél 03 81 25 52 25

Site de Dijon
Immeuble le Citadin
13 rue Auguste Frémiet
21000 **Dijon**
tél. 03 80 54 14 14

www.emfor-bfc.org
contact@emfor-bfc.org